

ENTENTE HAINAUT- BRABANT

De Billard a Bouchons



Statuts

ARTICLE 01.	HISTORIQUE
ARTICLE 02.	BUT
ARTICLE 03.	SIEGE
ARTICLE 04.	ANNEE SOCIALE
ARTICLE 05.	COMPOSITION
ARTICLE 06.	AFFILIATION DES CLUBS
ARTICLE 07.	COMPOSITION DU COMITE
ARTICLE 08.	DROITS & DEVOIRS DE L'ENTENTE
ARTICLE 09.	DROITS & DEVOIRS DES CLUBS
ARTICLE 10.	OBLIGATION DES CLUBS LORS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT ET COUPE
ARTICLE 11.	DROITS ET DEVOIRS DES JOUEURS
ARTICLE 12.	TRANSFERT
ARTICLE 13.	LICENCES
ARTICLE 14.	NORMES REGLEMENTAIRES ET ETAT DU BILLARD
ARTICLE 15.	TIMING A RESPECTER LORS DES MATCHS
ARTICLE 16.	ORGANISATION DIVERSE
ARTICLE 17.	CONCOURS DU MEILLEUR JOUEUR DE L'ENTENTE
ARTICLE 18.	REMISE DES MATCHS
ARTICLE 19.	EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT LORS D'UN MATCH
ARTICLE 20.	EN CAS D'ACCIDENT EN COURS DE MATCH
ARTICLE 21.	FIN DE CHAMPIONNAT ET REMISE DES PRIX
ARTICLE 22.	GARANTIE AUX CLUBS TERMINANT LE CHAMPIONNAT
ARTICLE 23.	NOTIFICATION
ARTICLE 24.	NOUVELLE SAISON
ARTICLE 25.	REGLEMENTS DE JEU & STATUTS

ARTICLE 01. HISTORIQUE

En juin 2003 Il a été décidé par le comité restant (Dannau Christian, Joffroy M-Claire, Dodelet Pascal) de fonder une autre entente avec Martino Gilio, Martino David, Hennebert Werner et Pouillart Laurent ainsi que tous les clubs restants et de la nommer ENTENTE-HAINAUT-BRABANT.
nouveau comité :



Président D'HONNEUR : MARTINO GILIO
Président : PETERS DANIEL
Secrétaire : QUERTINMONT JEAN-LUC
Trésorier : MARTINO DAVID
Délégués : JOFFROY MARIE CLAIRE
RASSALLE PATRICK
HENNEBERT ELVIS



ARTICLE 02. BUT

Le but essentiel de l'ENTENTE est de réunir le plus grand nombre possible de clubs de billard dans la région.
L'organisation et la propagation de la pratique de jeu de billard.

ARTICLE 03. SIEGE

Le siège administratif de L'E.H.B. est : Chez Martino David
Café 'chez Gilio' 48. Rue de Bruxelles à 1480 TUBIZE

ARTICLE 04. ANNEE SOCIALE

Elle commence début septembre et se termine le jour de la remise des prix.

ARTICLE 05. COMPOSITION

L'E.H.B. groupe des clubs effectifs, c'est-à-dire ceux qui remplissent les conditions prévues dans les présents statuts.

ARTICLE 06. AFFILIATION DES CLUBS

Un club sera considéré comme affilié:

- lorsqu'il aura complété le bulletin d'adhésion.
- lorsqu'il aura rentré une liste de 10 joueurs minimum.
- si ce club est dirigé par un responsable, une personne majeure
- le club appartient au fondateur.

ARTICLE 07. COMPOSITION DU COMITE

- Le comité de L'E.H.B. se compose d'au moins 4 personnes. Peuvent y être ajoutés plusieurs adjoints ou délégués au poste en fonction.
En cas de démission de l'un de ces membres, le comité décide s'il remplace ou non la personne manquante.
- En cas de démission, il adressera une lettre au président en fonction et ce avec deux mois de préavis, durant ce laps de temps, il sera tenu de mettre son successeur si il y a au courant du travail à effectuer.
- Martino David (créateur de l'entente avec Martino Gilio) est la seule personne protégée au sein du Comité.

ARTICLE 08. DROITS & DEVOIRS DE L'ENTENTE

- *L'entente organise un championnat par match aller-retour suivant un calendrier préétabli, entre les clubs affiliés et peut organiser aussi des matchs de coupe.*
- *Les rencontres se jouent 8 contre 8.*
- *8 points sont attribués lors de chaque rencontre.*
- *Elle fait respecter les règlements lors des rencontres et concours organisés par un club.*
- *Elle établit un calendrier de championnat (éventuellement de coupe) qui doit être respecté par tous les clubs.*
- *Les 3 derniers matchs de championnat doivent être joués aux dates du calendrier, Sauf dérogation acceptée par l'entente (raison valable).*
- *Elle peut organiser des festivités à son profit.*
- *Elle doit tenir des réunions avec les délégués des clubs et décide des dates de celles-ci*
- *Elle fournit une licence à chaque joueur.*
- *Elle décide du mode d'attribution des points, ainsi que des détails y afférent et doit les insérer dans l'annexe valable pour la saison en cours.*
- *Elle prévoit des sanctions décidées par le comité.*

ARTICLE 09. DROITS & DEVOIRS DES CLUBS

- *Tout club affilié peut organiser des rencontres amicales avec d'autres clubs, mais ne peut enrayer les dates de championnat en cours ni les organisations diverses au sein de l'E.H.B.*
- *Le club visité peut faire appliquer son propre règlement pour les amendes (sauf score de 5/0), à condition de l'avoir affiché et présenté aux joueurs adverses.*
- *En cas d'accident volontaire le club payera les dégâts,*
C'est-à-dire
 - 1) un bouchon cassé = 12 a remplacer
 - 2) tapis déchiré = tapis a remplacer
 - 3) 1 bande abîmée = 4 bandes à remplacer
- *Tout club affilié à L'E.H.B. est tenu d'envoyer un délégué par équipe à chaque réunion générale. Il ne peut y avoir plus de 2 délégués par équipe.*
- *Lors d'un vote chaque équipe a droit à une voix.*
- *Tout club passible d'une sanction disciplinaire pour faute grave doit accepter la décision prise par le comité de l'entente.*
- *Un club ne peut suspendre un joueur que pour la saison en cours, pour les cas graves, le comité de L'E.H.B. tranchera.*
- *En cas de dette envers l'entente, ex amendes. Tant qu'elles ne sont pas payées plus possible de se réinscrire. Si le club est dissous et ne paye pas la somme due, le responsable du club devra payer la dette sinon il ne pourra plus jouer, ni créer un club, ainsi que le nom du club sera rayé à jamais de l'entente.*
- *Lors d'un concours organisé par un club de l'entente, un siège sera prévu à la table pour un membre du comité E.H.B. Vu que les concours ne seront plus repris pour le meilleur joueur, Le concours pourra être organisé par poule ou actions. On pourra se réinscrire en concours dans les poules éliminatoires moyennant le paiement de sa réinscription. Obligation d'afficher le règlement fourni par l'entente aux clubs organisateurs.*
- *Avoir un téléphone dans le local.*
- *En cas de changement d'adresse. Prévenir le comité de L'E.H.B ainsi que les autres clubs.*
- *A partir de la saison 2004-2005 tous les clubs sont indépendants, Ceci concerne évidemment les clubs jouant dans le même local, c'est-à-dire qu'ils ne seront plus responsables vis-à-vis de l'autre équipe.*

ARTICLE 10. OBLIGATION DES CLUBS LORS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT ET COUPE

- **Présenter mutuellement les licences des joueurs et réserves, pour effectuer le tirage au sort.**
- *La feuille d'arbitrage sera signée par le même délégué au début et à la fin du match.*
- *Le responsable du club visité doit veiller au bon établissement de la feuille d'arbitrage, en cas d'erreur une amende est prévue.*
- *En cas de tricherie, prouvé la sanction les deux clubs perdront les points + suspension de 1 match de championnat aux signataires.*
- **Le comité se donne le droit d'établir un contrôle à 19h45 lors du tirage au sort, tout changement constaté sur la feuille officielle aura pour sanction la radiation des deux clubs**
- **Le club visité doit communiquer immédiatement le résultat du match sur le groupe facebook de l'entente ou par mail billardclub@hotmail.com dès la fin des matchs**
- **Les classements peuvent être obtenus le dimanche à partir de 13h.**
- *Toute réclamation doit parvenir par écrit au local de l'EHB avant le dimanche 12h c'est-à-dire le lendemain du match joué.*
- *Si un club aligne moins de joueurs que prévu, il perdra autant de points que de joueurs absents et sera passible d'une amende par joueur absent.*
- *Si un club n'aligne que 5 joueurs, en championnat comme en coupe, il sera exclu de l'entente et perdra tous ses droits, le classement du championnat sera refait comme si le club exclu n'avait jamais joué.*

ARTICLE 11. DROITS ET DEVOIRS DES JOUEURS

- *Pour obtenir une licence, le joueur doit obligatoirement signer sa carte d'adhésion dans un club affilié et fournir une photo récente.*
- *Tout joueur désirant être transféré doit remplir une licence et la signer, le responsable de l'ancien club doit marquer son accord sur le papier de transfert pour que la demande soit valide.*
- *Tout club peut refuser un transfert pour dette envers le club. Prévenir le secrétaire de l'E.H.B.*
- *Si un joueur signe dans plusieurs clubs une demande de licence il sera suspendu pour 3 matchs.*
- *Tout joueur responsable de bagarre lors d'un match sera suspendu pour un minimum de 1 an et de plus sera obligé de régler lui-même les dégâts éventuels qu'il aurait provoqué.*
- *De ce fait il est tenu de respecter les statuts et règlements de l'entente, ainsi que les amendes de jeu des clubs adverses.*
- *Tout joueur passible d'une sanction disciplinaire pour faute grave doit accepter la décision du comité de l'entente.*
- *Il aura cependant le droit de venir présenter sa défense à une réunion*
- *Tout joueur déclaré indésirable dans un local aura toutefois le droit de défendre son club lors d'un match, ceci sous la responsabilité **des deux responsables.***
- *Le nom d'un club appartient à celui qui la créé.*

ARTICLE 12. TRANSFERT

- *Il n'est autorisé qu'après chaque championnat, toutefois, un joueur n'ayant pas encore joué pendant le championnat en cours pourra être transféré après avoir rempli la demande de transfert.*
- *Un joueur ayant déjà joué en coupe, super coupe ou championnat n'est plus transférable.*
- **Le transfert et l'inscription de nouvelle licence au sein d'un club commence après la remise des prix et se termine le 31 décembre.**
- *Au delà de cette date tout transfert ou nouvelle licence sera refusé sauf dérogation de l'Entente*

ARTICLE 13. LICENCES

- *Tout nouveau joueur doit remplir et signer une demande de licence et y joindre une photo récente.*
- *Les licences sont et restent valables d'année en année, tant qu'ils jouent dans le même club.*
- *En cas de perte ou détérioration d'une licence il faut demander un duplicata au secrétaire de l'entente.*
- *Tout joueur inscrit dans un club ayant joué n'est plus transférable en cour de saison.*
- ***les demandes de licences seront acceptées jusqu'au 31 décembre.***

ARTICLE 14. NORMES REGLEMENTAIRES ET ETAT DU BILLARD

- *les normes d'un billard, en ce qui concerne la surface de jeu sont les suivantes:
Longueur intérieure de 1m65 à 2m00
Largeur intérieure de 0m87 à 1m00*
- *Sont autoriser les billards Jodek, Horremans, Pino, Basile*
- *Le billard doit également comporter: 8 bouchons en croix au centre du billard 2 bouchons entourant chaque trou*
- *D'un écartement entre 73 à 75 mm, hauteur de la collerette minimum 4 cm et maximum 4 cm de la bande.*
- *Le club visité doit présenter un billard conforme aux statuts.*
- *Le billard doit être propre. Il doit être brossé avant chaque rencontre, c.-à-d. réglé et mis de niveau avant 19 h*
- *Toute réclamation doit être faite une ½ heure avant le match.*
- *L'éclairage au dessus du billard doit être suffisant.*
- *Le billard doit être pourvu de 5 billes rouges et 5 blanches d'un poids de 200 grammes minimum.*
- *les billards doivent être en ordre c'est à dire, (tapis valable, bouchons, éclairage), et ce pour le 1er septembre, une vérification peut être faite par un membre du comité.*

ARTICLE 15. TIMING A RESPECTER LORS DES MATCHS



- *19 h 30: le billard doit être mis à la disposition des joueurs du club visiteur (entraînement et vérification du billard)*
 - *19 h 30: 2 joueurs ainsi que le responsable doit être présents. Si pas présent une amende de 10€ sera demandée.*
 - ***19 h 45: présentation des licences pour le tirage au sort, les réserves et le retardataire éventuel.***
➔ ***première signature de la feuille.***
 - *20 h 00: début de la première manche. Lorsqu'un joueur est absent pour son match on fait monter la réserve, si celle-ci est absente également, le point est perdu par forfait 5/0 5/0 et F.F. dans la 3^{ème} case et on attend 10 minutes pour jouer le match suivant.*
 - *23 h 00: Le retardataire doit être présent avant 23h00, même si il y a encore des matchs en cours. Si le joueur retardataire n'est pas présent avant 23 h 00 la réserve devra le remplacer. En cas d'absence de réserve(s), le point est perdu au profit de l'équipe adverse et passible de l'amende prévue.*
- *Si un joueur n'est pas présent lors de son appel, la réserve doit jouer, immédiatement et le joueur absent ne peut plus jouer.*
 - *Attention : les réserves doivent monter au jeu dans l'ordre inscrit sur la feuille, si la première réserve est absente au moment de monter et arrive par après, elle ne peut plus remplacer de joueur.*
 - ***Le réserve ne pourra pas monter sur un adversaire absent.***
 - ***Le retardataire présent au moment du tirage au sort ne sera pas considéré comme retardataire et devra figuré sur le tirage au sort***
 - ***Le retardataire ne pourra en aucun cas s'entraîner.***
 - ***Une fois le retardataire présent dans le local , il ne pourra quitter le local et revenir jouer son match plus tard.***
 - *Pour les matches joués le vendredi, l'horaire reste identique.*
 - *Fin du match ➔ deuxième signature. (le même signataire qu'au début.)*

ARTICLE 16. ORGANISATION DIVERSE

- **CONCOURS DE L'ENTENTE.**
 - ✓ Chaque club doit inscrire un minimum de 4 joueurs licenciés.
 - ✓ Une amende de 50€ sera demandée par joueur manquant. Si aucun joueur sur les 4, une amende forfaitaire de 250€ sera demandée au club.
 - ✓ Lors du concours de l'entente, il sera interdit de quitter le concours avant la fin de la poule sauf en cas de raison valable ou si celui-ci a fini de jouer et ne doit plus arbitrer. Si un joueur ne sait pas revenir au prochain tour il devra le prévenir une heure avant le début du tour. Si ces points ci ne sont pas respectés la sanction sera de 1 match de suspension en championnat.
 - ✓ Tout concours organisé par un club de l'EHB devra faire appliquer le règlement de l'entente.
- **ORGANISATION DE LA COUPE :**

Tour préliminaire dans les cafés ou dans une salle selon le calendrier de la saison.
- **SUPER COUPE**
 - ✓ Avec le champion en titre et le vainqueur de la coupe de la saison précédente.
 - ✓ Avec le champion en titre et le deuxième de la coupe si le champion fait le doublé.
 - ✓ Si un des clubs n'existent plus, cela sera décidé par le comité.
 - ✓ Se jouera dans le local de l'entente ou au concours de l'Entente
 - ✓ Les nouveaux joueurs affiliés au club peuvent la jouer.

ARTICLE 17. CONCOURS DU MEILLEUR JOUEUR DE L'ENTENTE

- *le meilleur joueur sera organisé dans les cafés ou en salle par poule pour finir par un maximum de 12 joueurs qui se rencontreront.*
- **2 premiers du club qualifiés . Si désistement, seulement le 3ème 4ème ou le 5ème peuvent les remplacer sinon ils sont obligés de le jouer. 50€ d'amende par joueur manquant et 3 matchs de suspension pour le joueur qui se désiste.**
- **Les 20 premiers du classement individuel de div1 & div2 avec un maximum de 5 joueurs par équipe pourront participer au meilleur joueur, c.à.d. que si un 6^{ème} du club se trouve dans les 20 premiers il ne pourra pas y participer sauf désistement de 1 des 5 premiers du club.**
- **Le vainqueur du meilleur joueur qualifié d'office quelque soit sa place au classement par équipe. Si il est dans les 2 premiers de son club , ils pourront en mettre un 3^{ème} .**
- *Pour pouvoir participer, il faut avoir joué 50% des matchs de la saison.*
- *Si un joueur abandonne sans raison valable les tours qualificatif ainsi que la finale , il aura 5 matchs de suspension (sauf cas grave).*

ARTICLE 18. REMISE DES MATCHS

- *Plus aucune remise de match ne sera acceptée sauf décision du Comité en cas de raison grave*
- *Plus aucune remise de match (ne sera autorisée) pour les 3 derniers matchs du championnat*

ARTICLE 19. EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT LORS D'UN MATCH

- *Téléphoner au responsable dans les plus brefs délais possible afin qu'il soit possible de contrôler et de prendre les dispositions nécessaires.*
- *Aucune contestation ultérieure ne sera admise si le club adverse ne vérifie pas lui-même. Il est évident que la possibilité de téléphoner sera vérifiée selon les circonstances de l'accident.*

ARTICLE 20. EN CAS D'ACCIDENT EN COURS DE MATCH

- *En cas d'accident en cours de match, cas grave, la partie est arrêtée à la dernière manche terminée et les points joués restent acquis, quant au restant des manches à jouer, cela se fera avant le prochain match.*

ARTICLE 21. FIN DE CHAMPIONNAT ET REMISE DES PRIX

- *En cas d'égalité complète aux nombres de points, victoires, nul, etc... Un test match sera organisé sur un terrain neutre.*
- *Deux descendants d'office. Deux montants minimum, les montants ne peuvent pas refuser de passer en division supérieur.*
- *Un club ne pourra pas descendre en division inférieure si il n'est pas considéré comme descendant.*
- *Pour la remise des prix, un bal ainsi qu'un buffet sera organisés par les membres du comité*

Toute équipe non représentée par 2 joueurs ou qui ne serais pas en règle vis-à-vis de l'E.H.B. pour la remise des prix sera punie d'une amende.

ARTICLE 22. GARANTIE AUX CLUBS TERMINANT LE CHAMPIONNAT

- *Elle s'engage à remettre une coupe ou un diplôme à chaque club.*

ARTICLE 23. NOTIFICATION

- *Le comité de L'E.H.B. se réserve le droit de juger tout litige qui surviendrait et ce dans le cas où un point n'aurait pas été inséré dans les présents statuts.*
- ***Toute insulte envers un membre du comité de l'entente lors des matchs, concours ou en fonction amènera des sanctions vis-à-vis des responsables (suspension ou amende pour le(s) joueur(s) fautif(s), amende pour le club, les deux éventuellement). Toute tentative de corruption quelle qu'elle soit sera suivie par des suspensions***
- *Tout joueur qui par fait ou pratique essaie de détruire l'entente ou un club se verra suspendu ou même rayé des tablettes de l'entente.*

ARTICLE 24. NOUVELLE SAISON

- *Tout club désirant changer de nom restera dans sa division avec le même responsable*

ARTICLE 25. REGLEMENTS DE JEU & STATUTS

- *Les règlements de jeu doivent être affichés dans le local.*
- *Les statuts mis à la disposition des joueurs.*
- *Faire lire ceux-ci aux joueurs avant l'inscription à l'entente.*

REPRODUCTION INTERDITE



Le comité